

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2014

Publication : 16/10/2014

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****REUNION DU 10 OCTOBRE 2014****DECISION****Numéro 14 – 07 – 056****Décision 5 : L'avenant au lot n°2 du marché de travaux d'extension et de restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare.**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 septembre 2014, s'est réuni le 10 octobre 2014 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (5^{ème} membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs initialement prévus dans le cadre du marché cité en objet mais qui n'ont finalement pas été nécessaires. La modification de l'accès au sous-sol, a conduit à la suppression de la paroi clouée, des terrassements, de la reprise des terres et la suppression de 2 pieux. Le montant correspondant à cette moins-value s'élève à 25 585,38 € HT.

Par ailleurs, des travaux supplémentaires ont été faits pour un montant de 23 596,27 € HT. Ils concernent la mise en place d'une paroi clouée provisoire pour la construction de la tour d'exercice avec les terrassements complémentaires, la reprise et l'évacuation des terres, le remblaiement en périphérie de la tour et l'exécution d'un micro-pieux sur la zone est.

Le montant global de la moins-value est donc de : - 1 989,11 € HT.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le bureau approuve le projet d'avenant au lot n°2 « fondations spéciales – parois clouées » du marché de travaux d'extension et de restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20141010-14-07-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2014

Publication : 16/10/2014

